

Quelques repères historiques

Françoise Cœuvrard

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

La mesure des inégalités sociales d'éducation et leur évolution font l'objet de nombreux débats. Ils portent sur la nature des indicateurs à retenir, sur les définitions sous-jacentes de la démocratisation de l'enseignement et sur les méthodes de mesure des évolutions qui permettront de conclure à la réduction ou non de ces inégalités. Si certaines questions théoriques et méthodologiques sont largement débattues, une difficulté reste souvent sous-estimée dans ce domaine, celle liée au recueil de l'information sur l'origine sociale des élèves et des étudiants. En effet, des statistiques exhaustives sur ce thème sont produites par le ministère chargé de l'Éducation depuis plus de soixante ans et, depuis cette époque la fiabilité de cette information n'a cessé d'être discutée. Si, au fil des ans, de nombreuses améliorations ont été apportées, des imprécisions demeurent qui illustrent le fait que, comme toute donnée statistique, il s'agit d'une construction dont il est utile de connaître le cheminement pour en faire bon usage. Toutefois les études convergent pour affirmer que malgré ses imperfections, l'origine sociale telle qu'elle est mesurée par les sources administratives reste un bon indicateur de l'environnement social des élèves et des étudiants.

LES CHIFFRES NE PARLENT PAS D'EUX-MÊMES...

On dispose depuis plusieurs décennies de données qui signalent la persistance de différences de scolarisation entre les divers groupes sociaux. L'examen de ces séries statistiques montre toutefois que ces différences ne prennent pas les mêmes formes au fil du temps. Si certains niveaux d'enseignement se sont progressivement ouverts à tous, peut-on pour autant parler de « démocratisation » ?

Répondre à cette question suppose à la fois de préciser la définition de la démocratisation retenue et d'ajuster les choix méthodologiques en conséquence, notamment pour traiter de l'évolution sur une longue période.

En effet, la croissance globale des taux de scolarisation pose le problème du choix de l'indicateur de différenciation sociale pertinent : faut-il continuer à mesurer la réduction des inégalités par l'accès au lycée (puis au baccalauréat) alors que l'inégalité s'est déplacée vers l'accès à certaines filières ?

Ainsi l'étude des statistiques de l'évolution de taux d'accès à un niveau d'enseignement présente des difficultés méthodologiques de choix de l'indice pertinent pour conclure sur la réduction ou non des inégalités sociales de scolarisation [4] [6] [7] [9].

Les chiffres ne parlent pas d'eux-mêmes, les conclusions peuvent même paraître contradictoires selon l'approche mise en œuvre ; L.-A. Vallet et M. Selz viennent d'apporter une nouvelle contribution à ce débat (cf. [14] et leur article dans ce même numéro).

... ET LEUR MODE DE CONSTRUCTION EST À PRENDRE EN COMPTE

En effet, pour traiter la question de la démocratisation, en particulier sur une longue période, il est nécessaire de faire appel à des données statistiques qui souffrent de nombreuses imperfections. Il faudrait donc en connaître le mode de construction pour en faire bon usage et cette question est rarement prise en compte dans les débats méthodologiques à l'exception notable de quelques travaux [2] [10]. Les modes de recueil et de codification ont pu en effet diverger dans le temps et selon les sources ; les nomenclatures utilisées ont évolué, avec des codes *ad hoc* ou des nomenclatures adaptées de celles de l'INSEE (qui ont elles-mêmes changé en 1954 puis en 1968 et en 1982). Aussi la mauvaise qualité des données impose souvent des regroupements très larges de catégories sociales qui interdisent des

analyses plus fines et pertinentes de l'évolution des inégalités sociales de scolarisation...

Cet article se donne pour objectif de décrire l'introduction de la variable *origine sociale* des élèves dans les statistiques scolaires, il ne s'agit donc pas d'entrer dans un autre débat qui serait de discuter de la pertinence de cette variable pour l'analyse et la mesure des inégalités, par exemple de se prononcer sur le choix entre niveau de diplôme et catégorie socioprofessionnelle des parents.

L'*encadré 1* présente quelques jalons à travers des exemples de travaux ou publications où la variable origine sociale est centrale.

DES DONNÉES COLLECTÉES DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES

La première étude citée est publiée en 1904 par Paul LAPIE, élève de Durkheim puis directeur de l'enseignement primaire¹. Il cherchait à mesurer l'effet de l'école primaire obligatoire sur la mobilité sociale, à vérifier si « *l'école populaire jouait convenablement son rôle égalitaire* », en étudiant le devenir professionnel des cohortes d'élèves sortis d'une école entre 1872 et 1893 selon la profession de leur père. Le militant de l'école républicaine a paru déçu du résultat puisqu'une très faible minorité d'élèves était parvenue, grâce à sa réussite scolaire – à l'obtention du certificat d'études primaires – à changer de catégorie sociale. Et il concluait : « *Ainsi l'école réussit parfois à rompre les mailles du réseau dans lequel des causes d'ordre économique enferment nos destinées. Son action n'est pas considérable, mais elle n'est pas nulle* ».

Encadré 1 - Quelques jalons historiques

1904	« Les Effets sociaux de l'école », Paul Lapie, <i>La Revue scientifique</i>
1936	Premières statistiques exhaustives sur l'origine sociale des élèves de 6 ^e dans le cadre du recensement des effectifs de l'enseignement du second degré. Ensuite statistique annuelle et dans toutes les classes du « secondaire » public de 1946 à 1963, puis pour certains niveaux en 1967, 1973, 1977, 1980 et la dernière en 1985 avant la mise en place du système d'information Scolarité. Des enquêtes exhaustives de 1947 à 1963
1939	Premières statistiques exhaustives sur l'origine sociale des étudiants des universités, série annuelle ininterrompue depuis cette date (même si le champ est fluctuant)
1944-1954	INED, A. Girard, Cahier n° 23. Le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire. II. La détermination des aptitudes. L'influence des facteurs constitutionnels, familiaux et sociaux
1962	INED, suivi de la cohorte de sortants de CM2 en 1962 (commandée par le ministère, cohorte suivie jusqu'en 1967)
1963	Création d'un service statistique au ministère de l'Éducation nationale
1964	Publication de <i>Les héritiers</i> , P. Bourdieu et J.-C. Passeron, Éditions de Minuit
1972	Premier panel d'élèves du ministère de l'Éducation nationale (puis 1973 et 1974, 1978, 1980, 1989, 1995, 1997 et bientôt 2007)

Tableau 1 – Premier recensement de l'origine sociale des élèves de sixième Ensemble des élèves de sixième des lycées publics classiques et modernes en 1936-37

	Effectif	%
Fonctionnaires	8 613	30
Chefs d'entreprises, commerçants et industriels	7 097	24,6
Rentiers, sans profession	1 682	5,8
Cultivateurs	487	1,7
Ouvriers de l'industrie	769	2,7
Artisans	1 251	4,3
Employés	5 850	20,3
Professions libérales	3 057	10,6
Total	28 806	100

Source : BUS cité dans A. Girard, « Deux études sur la démocratisation de l'enseignement. I, L'origine sociale des élèves des classes de sixième. II. Résultats d'une enquête dans l'Académie de Bordeaux », INED, *Population*, n° 1, janvier-mars 1962

En 1936, sous le ministère de Jean Zay qui cherchait à ouvrir l'accès à l'enseignement secondaire, a lieu la première enquête exhaustive sur l'origine sociale des élèves de

sixième de l'enseignement public (tableau 1).

NOTE

1. Citée par C. BAUDELLOT [1], pp.10-11.

Par la suite le ministère va étendre cette information dans le cadre du recensement des effectifs, à l'ensemble des classes de la sixième jusqu'en terminale et depuis 1939, aux étudiants français.

En 1936 également, le ministère chargé de l'Éducation souhaitait prendre des mesures pour l'éducation des enfants déficients intellectuels. Pour préparer ces décisions, il a voulu lancer une enquête qui n'a été réalisée qu'en 1944, par l'INED. Cette enquête, auprès d'un échantillon de 95 000 élèves de primaire, a donné lieu à de nombreuses publications, mettant en évidence les relations entre le milieu social d'origine et les « performances intellectuelles des enfants ».

Par la suite, l'analyse des relations entre origine sociale et trajectoire scolaire donne lieu à la constitution de grandes enquêtes longitudinales. Les premières études de l'INED sur les inégalités sociales à l'école, dans les années cinquante et début soixante, établissent ainsi le lien entre classes sociales et réussite scolaire. En 1962, quand l'INED lance son enquête de suivi d'une cohorte de CM2, 87 % des enfants de cadres supérieurs et professions libérales entraient en sixième, contre 21 % des fils d'ouvriers et 16 % des fils d'agriculteurs.

Après la création d'un service statistique [8], le ministère de l'Éducation nationale reprend ces démarches, en lançant ses premières enquêtes longitudinales en 1972 (suivi d'une promotion de 30 000 élèves de sixième).

Entre temps, en 1964, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont fait paraître leur recherche sur les étudiants, « *Les Héritiers* » avec la collaboration d'Alain Darbel, administrateur de l'INSEE, qui réalise le plan de sondage et publie, dans

l'annexe, une mesure des probabilités d'accès à l'enseignement supérieur : « l'université, image inversée de la société ».

Ces exemples de recueil de statistiques sur l'origine sociale des élèves et des étudiants veulent illustrer la variété des producteurs de ces données et par-là, la diversité tant des objectifs poursuivis que des outils de recueil et de traitement de ces informations.

QUI PRODUIT CES DONNÉES ET DANS QUEL OBJECTIF ?

On trouve en effet deux grandes catégories de données caractérisées par leur origine, leur mode de collecte et leur finalité : d'une part, des données administratives, exhaustives, liées à des fichiers de gestion, à des enquêtes de type recensement et, d'autre part, des données construites sur un échantillon, à partir d'un corps d'hypothèses, par des équipes de recherche.

À ces producteurs de données vont correspondre différents modes de recueil et de traitement. On peut ainsi très schématiquement opposer les recensements à partir de questionnements très frustrés réalisés par des organismes administratifs aux enquêtes par sondage avec des problématiques construites et des outils élaborés par des chercheurs. Alain Desrosières, qui décrit cette opposition, ajoute : « les enquêtes par sondage permettent de formuler les questionnements en fonction des besoins mais elles sont coûteuses en argent et en temps (notamment pour les enquêtés) et peu adaptées pour les ventilations géographiques. Les registres sont supposés moins coûteux et, souvent quasi exhaustifs, peuvent être ventilés de façon plus détaillée.

Mais leurs variables sont tributaires des catégories réglementaires »².

Mais cette dichotomie entre source administrative et enquête est très réductrice, les informations produites par la statistique publique sont elles-mêmes issues de ces deux sources. Par ailleurs, les activités des services administratifs et des laboratoires de recherche ne sont pas si cloisonnées. Les échanges entre sociologues et statisticiens en témoignent, notamment dans les années soixante, période, d'une part, de refondation de la sociologie de l'éducation, d'autre part de création d'un service statistique au ministère de l'Éducation. Plus largement aussi, c'est une période de développement de la statistique sociale.

L'émergence de nouvelles problématiques dans le système statistique public au cours des années soixante et soixante-dix peut s'interpréter comme le produit de ces rencontres entre statisticiens et sociologues. Ces relations se sont concrétisées sous diverses formes, par des échanges de personnels, une mobilité entre les institutions ou par la diffusion de méthodes et d'outils : les statisticiens apportent des outils d'analyse statistique (les méthodes d'analyses de données en particulier), mais également permettent une généralisation de l'usage des nomenclatures de catégories socioprofessionnelles. Ces échanges se traduisent en outre par le transfert de problématiques et la diffusion de concepts sociologiques dans les études de la statistique publique.

NOTE

2. A. Desrosières, « Enquêtes versus registres administratifs : réflexions sur la dualité des sources statistiques », *Courrier des statistiques*, n° 111, INSEE, sept. 2004

Par exemple, Alain Darbel, administrateur de l'INSEE, qui a collaboré avec Pierre Bourdieu sur de nombreuses recherches, sera de 1969 à 1971, chef du département méthodes et sondages dans le service des études statistiques du ministère de l'Éducation. Il y réalisera les travaux préparatoires aux premiers panels d'élèves (enquête exploratoire et études de faisabilité, plans de sondage) avant de retourner à l'INSEE pour créer la revue « Données sociales » en 1973 [3].

LA FINALITÉ DU RECUEIL DE CETTE INFORMATION

Les modes de collecte, les outils ou les nomenclatures varient selon les producteurs des données mais évidemment aussi selon les objectifs poursuivis par la collecte de cette information. La rigueur dans la construction de la variable et sa précision, ne seront pas identiques selon les enjeux et les finalités, selon que l'origine sociale est un simple élément dans un bilan statistique ou bien un facteur central pour élucider un processus.

En effet, cette information n'est pas toujours recueillie pour mettre en évidence les inégalités sociales de scolarisation, ni pour mesurer la « démocratisation » de l'enseignement. Ce terme d'ailleurs, ne sera utilisé pour la première fois qu'en 1947 dans le cadre de l'élaboration du plan Langevin-Wallon.

En particulier, dans les années trente ou l'immédiat après guerre, l'attention portée à la répartition sociale des élèves et des étudiants dans les différents niveaux d'enseignement est liée au souci de faire face à la crise du recrutement de

l'enseignement secondaire et de contrebalancer les effets de facteurs démographiques en élargissant le vivier de certaines formations.

Le bureau universitaire de statistiques (BUS), depuis son origine en 1933 jusqu'à la création en 1966 d'un service statistique au ministère, sera chargé de réaliser des enquêtes exhaustives du type recensement, qui comprendront régulièrement des données sur l'origine sociale des étudiants par futurs étudiants. En effet, le BUS est, à l'origine, une fondation créée par l'Union nationale des étudiants de France, la Confédération des travailleurs intellectuels et la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement secondaire en liaison avec le ministère de l'Instruction publique. Ce service établissait les statistiques universitaires mais devait également renseigner les élèves et les familles sur l'état du « marché du travail intellectuel » en France.

Après 1945, les statistiques scolaires sur l'origine sociale sont développées dans le cadre de la planification et nourrissent les rapports de fin d'exécution, en particulier par la mesure de l'accès à l'enseignement secondaire (l'accès à la classe de sixième est évalué depuis 1936). Ces données sont mobilisées dans le cadre de bilans de politiques visant à décroïsonner les établissements et les filières [12].

Aussi, pour établir le constat des disparités de répartition sociale dans les différents niveaux de formation on s'est longtemps contenté des données administratives, données frustrées exploitant des bulletins d'inscription des élèves ou des étudiants.

Mais quand il s'est agi d'aller plus loin que le constat des inégalités, pour étudier les processus qui

les génèrent, il fallait se doter d'instruments d'enquête et de mesure de l'origine sociale plus précis pour obtenir une statistique plus détaillée : enquêtes *ad hoc* auprès des étudiants, Bourdieu, Passeron, 1964, suivis de cohortes de l'INED, 1962, de la DEP, 1972 et suivants.

Au ministère, Alain Darbel impose ainsi l'idée de construire de nouveaux outils de connaissance et d'analyse des inégalités sociales de trajectoire scolaire, ce qui implique des changements d'orientation dans les pratiques de ce service statistique administratif :

- un changement d'objectif assigné à la collecte d'information : connaissance des processus de fonctionnement du système éducatif ; donc plus dégagé des préoccupations directes de gestion du système qui est l'objectif principal des recensements d'effectifs d'élèves,
- un changement de méthodes : le sondage, alors que l'exhaustivité des recensements caractérisent les enquêtes des services administratifs,
- des changements de problématiques et de catégories d'analyse avec l'introduction de variables explicatives nouvelles et multiples caractérisant l'environnement familial de l'élève autres que la profession du père : les diplômes des parents, la taille et le rang dans la fratrie.

L'histoire de cette variable, de son rôle dans les statistiques scolaires est aussi à regarder en fonction du développement des études sociales dans l'ensemble du système statistique public.

Encadré 2 – Les nomenclatures et leur évolution

La nomenclature de catégories socioprofessionnelles (**CSP**) a été conçue par l'Insee en 1954. L'objectif était de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. Elle comprenait 9 grands groupes qui se subdivisaient en 30 catégories socioprofessionnelles. Elle a été utilisée par l'Insee pour le dépouillement des recensements de 1954 à 1975. Cette nomenclature a été remplacée en 1982 par une nomenclature dite des professions et catégories socioprofessionnelles (**PCS**).

Elle classe la population selon la profession (ou l'ancienne profession), la position hiérarchique et le statut (salarié ou non). La nomenclature comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) :
 1. Agriculteurs exploitants
 2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 3. Cadres et professions intellectuelles supérieures
 4. Professions Intermédiaires
 5. Employés
 6. Ouvriers
 7. Retraités
 8. Autres personnes sans activité professionnelle
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes – pour la CSP détaillée 6) ;
- les professions (486 postes).

Exemple d'articulation de la nomenclature pour la profession de proviseur :

- Groupe socioprofessionnel : code 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Catégorie socioprofessionnelle détaillée : code 34 Professeurs, professions scientifiques
- Profession : 341b Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs

Pour en savoir plus, voir A. Desrosières, L. Thévenot, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 2002

Les statistiques scolaires utilisent ces nomenclatures, en les adaptant, depuis la fin des années 50, avec des regroupements qui peuvent être spécifiques à certaines enquêtes ou certains niveaux d'enseignement (cf. tableaux 2, 3, 4).

Tableau 2 – Exemple de nomenclature utilisée avant 1954

Profession des parents des étudiants en 1939	%
1. Professions libérales	17
2. Chefs d'entreprises commerciales ou industrielles	16,5
3. Fonctionnaires ou assimilés	27
4. Employés de commerce ou de l'industrie	12
5. Artisans et petits industriels indépendants	3,5
6. Ouvriers d'industrie	1,5
7. Ouvriers d'agriculture	1
8. Propriétaires agricoles	} 14,5
9. Propriétaires – Rentiers – Sans profession	
10. Professions inconnues	7
Total	100

Sources : Bureau universitaire de statistiques, « Recueil de Statistiques scolaires et professionnelles 1949-1950-1951 », août 1952.
 Champ : étudiants français des universités

Encadré 2 – Les nomenclatures et leur évolution (suite)

Tableau 3 – Nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) utilisée de 1954 à 1982, exemple de l'« Origine sociale des élèves et des étudiants en 1960-61 »

	Agriculteurs	Salariés agricoles		Patrons de l'industrie et du commerce			Professions libérales et cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnel de service	Rentiers sans profession	Autres catégories	TOTAL
		Industriels	Commerçants	Artisans	Industrie et commerce	libérales et cadres supérieurs								
Lycées classiques et modernes	6,5	1,2	2,3	9,6	5,6	17	15,9	16,8	15,3	1,2	2,5	6,1	100	
Lycées techniques et assimilés	5,8	1,7	1,7	7,6	6,6	5,5	11,5	17,5	30,9	2,3	3,3	5,6	100	
Collège d'ens. général	9,9	2,6	0,8	7,9	6,6	2,5	10,7	16,5	34,5	1,7	1,7	4,6	100	
Collèges d'ens. technique	5,9	4,1	0,5	3,8	4,5	1,3	5,7	11,7	49,8	3,1	4	5,6	100	
Étudiants français	5,7	0,5	4,7	9,6	3,9	29,4	18,8	8,4	5,5	0,9	6,6	6	100	

Sources : MEN. « Statistiques des effectifs scolaires et universitaires par ordre d'enseignement, enseignement public – année scolaire et universitaire 1960-61 », Informations statistiques, N° 40-41, juin 1962

Tableau 4 – Nomenclature des PCS utilisée depuis 1982 exemple de l'« Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2004-2005 » (%)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Université (1)	CPGE (2)	STS (2)	Autres enseign. (3)	Ensemble
Agriculteurs	1,6	2,1	1,7	2,3	1,6	2,9	2	2	4,5	2,4	2,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,9	7,9	6,2	6,4	5,5	8,1	6,7	7,6	8,3	8,7	7,3
Cadres, professions intellectuelles sup.	37,1	28,5	27,5	34	44,8	26,7	32,2	51,9	14,3	34,1	31,2
Professions intermédiaires	12,1	12,7	15,9	17,1	15,2	19,1	15,5	14,4	16,1	13	15,1
Employés	13,1	13,4	13,9	12,9	7,5	16	12,9	8,5	16,6	9	12,5
Ouvriers	8,6	12,4	10,9	10,9	5,3	15,4	10,5	5	21	5,8	10,7
Retraités, inactifs	12,7	14	13,6	9,5	6,8	8,1	11,4	6,4	13,3	7,4	10,7
Indéterminé	6,9	9,1	10,2	6,9	13,3	3,7	8,8	4,1	5,8	19,6	10,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	153 948	145 402	423 232	282 560	144 975	105 854	1 255 971	68 423	214 097	326 120	1 864 611

(1) Y compris IUT (2) publiques et privées tous ministères (3) Répartition observée en 2000-2001 pour ces formations, sauf les IUFM.

Sources : MEN-DEP. *Repères et références statistiques*, n° 22, sept. 2005

Champ : France métropolitaine + DOM, Public + privé

PERMANENCE DES DIFFICULTÉS DE COLLECTE, DE CODIFICATION, DE NOMENCLATURE

À la lecture du commentaire des statistiques de l'origine sociale des étudiants de 1945 à 1950 publié par le BUS en 1952, on ne peut qu'être frappé de la permanence des questions posées par l'usage de ces données (même si les réponses ont évolué sur certains points...) : des problèmes de recueil de l'information de base sur la profession des parents, des interrogations sur sa fiabilité, sur les nomenclatures, sur les agrégats...

Ainsi, l'auteur commence en signalant l'origine des données : « *des éléments fournis par les services administratifs* », il ne s'agit donc pas d'une enquête *ad hoc*, ce qui a pour conséquence de devoir « *simplifier au maximum* » le questionnement pour obtenir un bon taux de réponse, au risque, selon l'auteur, de donner une présentation grossière de la réalité à travers une nomenclature jugée très fruste.

La fiabilité de ces données est ensuite discutée et pour conforter le résultat plusieurs méthodes sont utilisées : des séries longues établies à partir des mêmes procédures « *représentent un élément sérieux de comparabilité* ». « *Certes les sources statistiques ne sont pas parfaites et les regroupements que nous avons dû effectuer pour rendre la comparaison possible n'ont peut-être pas toute la rigueur désirable. Néanmoins l'identité des moyens utilisés pour rassembler ces statistiques au cours des vingt dernières années leur confère une valeur suffisante* » (à propos de la statistique de l'origine sociale des

L'origine sociale des étudiants en 1950

Fac simile du Recueil de Statistiques scolaires et professionnelles

Bureau universitaire de statistiques, août 1952

La statistique relative à l'Origine sociale, établie régulièrement depuis 1939, à partir d'éléments de base fournis par les services administratifs universitaires, a pour but de fournir des indications sur les milieux sociaux desquels sont issus les étudiants des Facultés. Jusqu'à quel point les études universitaires sont-elles encore réservées à certaines classes privilégiées, ou, au contraire, dans quelle mesure les milieux modestes s'efforcent-ils d'accéder aux études supérieures ? C'est une réponse à cette double interrogation que nous avons recherchée, en poursuivant une telle enquête. Cependant, le souci de simplifier au maximum, pour obtenir le plus grand nombre de réponses possible, nous a contraints à ne considérer pour le classement des étudiants suivant la profession de leurs parents, que des groupes très généraux d'activités professionnelles, de sorte qu'il est peu facile de situer les différents niveaux sociaux avec précision. Par exemple, le groupe III « Fonctionnaires ou assimilés » peut, à la fois, englober les plus hauts fonctionnaires qui, socialement, se placent au niveau des professions libérales, et les fonctionnaires subalternes dont les ressources n'excèdent pas celles des ouvriers et des employés du commerce et de l'industrie. On pourrait faire des réserves identiques à propos de chacun des groupes adoptés. Néanmoins, une récente enquête par sondage (voir la revue *Population*, n° 1 de 1951), organisée par l'Institut national d'Études démographiques, à Lille et à Nancy, a montré que la répartition réelle, selon la profession de leur père, des étudiants interrogés à cette occasion, était très voisine de celle donnée par le B. U. S. pour l'ensemble des étudiants. En outre, notre enquête fournit maintenant des séries s'étendant sur une dizaine d'années, qui représentent un élément sérieux de comparabilité.

Pour l'étude des données contenues dans les tableaux qui suivent, il peut être commode, étant données les faibles fluctuations enregistrées d'une année à l'autre, d'effectuer, pour chaque catégorie professionnelle, la moyenne des six dernières années. Dans le premier tableau, relatif à l'ensemble des étudiants, on constate alors que les fils de fonctionnaires représentent à eux seuls 27 p. 100 de la population universitaire. Viennent ensuite les professions libérales et les chefs d'entreprises industrielles et commerciales (respectivement 17 et 16 p. 100) et, en fin de distribution, les ouvriers d'industrie et d'agriculture, avec 2 p. 100 environ. Ce dernier pourcentage, qui a bien souvent été mis en évidence, n'est, à dire vrai, nullement représentatif de la structure sociale de la population estudiantine. Aussi bien, avons-nous tenté, cette année, par une enquête spéciale, de sérier davantage les rubriques et, bien que nous ne possédions encore que peu de résultats, il nous paraît possible de fournir, dès maintenant, les estimations suivantes relativement au niveau social des étudiants :

Répartition de 1.000 étudiants, suivant la profession de leurs parents :

1 ^{re} catégorie.	}	Professions libérales.....	173	} 420
		Chefs d'entreprises industrielles et commerciales...	164	
		Fonctionnaires (postes de direction).....	42	
		Propriétaires agricoles.....	41	
2 ^e catégorie.	}	Fonctionnaires (chefs de services).....	121	} 288
		Employés (cadres).....	39	
		Artisans.....	52	
		Agriculture (cadres).....	6	
3 ^e catégorie.	}	Propriétaires. Rentiers. Sans profession.....	70	} 210
		Fonctionnaires subalternes.....	109	
		Employés subalternes.....	78	
		Ouvriers d'industrie.....	16	
		Ouvriers d'agriculture.....	7	
		Professions inconnues ou indéterminées.....	82	
TOTAL.....			1.000	

S'il est permis de contester la rigueur d'un tel classement, on voit, cependant, que l'apport de chacune des trois grandes catégories sociales, aux Études universitaires, est ramené à de plus justes proportions.

Source : Évolution de l'origine sociale des étudiants de l'université de 1939 à 1950 par discipline, Recueil de Statistiques scolaires et professionnelles 1949 - 1950 - 1951, BUS (Bureau universitaire de statistiques), août 1952

étudiants de 1959-60 dans BUS, *Informations statistiques*, n° 22, juin-juillet 1960). La fiabilité des données peut aussi résulter de la confrontation avec d'autres sources³. La réalisation d'une enquête particulière a enfin permis de préciser et d'affiner les données recueillies par les enquêtes de gestion.

Autre objet de débat, le niveau d'agrégation de la nomenclature : par le jeu des regroupements de catégories de la nomenclature on peut en

effet donner à voir une autre réalité sociale que l'auteur qualifie de « *plus juste proportion* »...

L'ensemble de ces points trouve encore un écho actuellement, avec cependant de notables améliorations de la collecte mais aussi des permanences dans les discussions sur les usages de la variable, voir par exemple, la question des regroupements des catégories de la nomenclature : est-il légitime de regrouper ouvriers et inactifs, instituteurs et cadres etc. ?

(cf. dans ce même numéro l'article de Broccolichi et al.)⁴.

NOTES

3. Il s'agit d'une recherche d'Alain Girard, « Mobilité sociale et dimension de la famille : enquête dans les lycées et les facultés », *Population*, n° 1, 1951, p. 103-124, INED

4. Voir aussi Catherine Barthon, Brigitte Monfroy, Communication congrès AFS, 2004, « La catégorisation scolaire des classes populaires : des catégories statistiques aux représentations. L'exemple des collèges lillois »

Fac simile de *Informations statistiques* n° 53-54, nov.-déc. 1963.

Enseignement supérieur public (enquête de juin 1962)

L'origine sociale des étudiants français – Effectifs par discipline en %

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PARENTS		REPARTITION SUR 100 ETUDIANTS					
GROUPES	SOUS-GROUPES	DROIT	SCIENCES	LETTRES	MEDECINE	PHARMACIE	TOUTES DISCIPLINES
AGRICULTEURS	Propriétaires exploitants	4,1	4,5	3,5	2,9	4,5	3,9
	Fermiers-métayers-régisseurs	1,2	1,8	2,4	0,8	0,5	1,7
	Total	5,3	6,3	5,9	3,7	5,0	5,6
SALARIES AGRICOLES		0,4	0,6	0,8	0,1	0,1	0,6
PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	Industriels	4,1	2,5	5,3	4,1	5,1	4,0
	Artisans	3,4	4,8	3,9	3,2	2,9	3,9
	Commerçants	9,3	9,6	9,7	9,0	14,5	9,7
	Représentants	-	-	-	0,6	-	0,1
	Total	16,8	16,9	18,9	16,9	22,5	17,7
PROFESSIONS LIBERALES ET CADRES SUPERIEURS	Professions libérales	11,1	7,2	6,7	16,9	24,3	9,9
	Professeurs (secteur privé)	0,2	0,3	1,6	0,3	0,1	0,7
	Professeurs (secteur public)	2,1	3,7	7,7	4,1	3,8	4,7
	Cadres supérieurs (s. privé)	7,5	8,9	4,3	6,1	6,7	6,7
	Cadres supérieurs (s. public)	6,2	7,5	4,8	7,5	9,3	6,5
Total	27,1	27,6	25,1	34,9	44,2	28,5	
CADRES MOYENS	Instituteurs (secteur privé)	0,2	0,5	1,2	0,3	0,1	0,6
	Instituteurs (secteur public)	1,8	5,2	8,2	3,5	3,7	5,2
	Cadres moyens (secteur privé)	6,6	5,4	8,1	4,3	5,3	6,2
	Cadres moyens (secteur public)	7,6	5,8	5,5	4,8	4,6	5,8
Total	16,2	16,9	23,0	12,9	13,7	17,8	
EMPLOYES	Employés de bureau	5,7	5,8	3,6	3,9	2,1	4,7
	Employés de commerce	3,7	3,3	2,4	3,8	2,9	3,2
	Total	9,4	9,1	6,0	7,7	5,0	7,9
OUVRIERS	Contremaîtres	1,2	1,9	1,9	1,1	1,0	1,6
	Ouvriers	3,2	5,9	4,7	1,8	1,2	4,2
	Manoeuvres	0,4	0,8	0,6	0,2	-	0,6
	Total	4,8	8,6	7,2	3,1	2,2	6,4
PERSONNEL DE SERVICE		0,8	1,1	0,9	0,6	0,2	0,9
RENTIERS, SANS PROFESSION		10,0	7,8	6,1	4,4	4,2	7,0
AUTRES CATEGORIES		7,3	4,3	6,1	2,6	2,6	5,0
INDETERMINEES		1,9	0,8	-	13,1	0,3	2,6
Total %		100	100	100	100	100	100
Nombre total des étudiants français		34 522	70 810	65 454	32 312	8 781	211 879

« C'EST JUSTE POUR LES STATISTIQUES, ÇA NE NOUS SERT À RIEN »

C'est en ces termes qu'une secrétaire de principal de collège parle de son activité de codification des professions des parents des élèves entrant dans son collège⁵.

En effet, la qualité de cette information dans les statistiques administratives est à considérer en fonction de son mode de recueil et de son chiffrage : l'information de base provient des fiches d'inscription d'un élève dans un établissement⁶. L'élève ou sa famille doit faire figurer la profession des deux parents. Or, ces fiches ne sont pas homogènes sur le territoire, la formulation des questions va alors différer. Par ailleurs, la profession déclarée est plus ou moins précise ou facile à classer (« fonctionnaire », « employé chez X », par exemple).

En outre, une modalité a pris de l'importance dans les statistiques scolaires, bien qu'elle ne soit pas une catégorie socioprofessionnelle *stricto sensu* : celle des « inactifs » (non retraités). En théorie, un chômeur ayant déjà travaillé doit se déclarer dans la catégorie correspondant à son dernier emploi. L'importance de la catégorie « inactifs », variable selon les niveaux scolaires et les établissements, est significative de la difficulté d'un certain nombre d'élèves à caractériser la position sociale de leurs parents autrement que par « au chômage » ou « ne travaille pas »... La proportion d'élèves dont le responsable est classé comme « inactif » (non retraité) est de 27 % parmi les élèves des SEGPA contre 5 % pour les élèves de première ou terminale générale en 2005 (source DEP, *Repères et références statistiques*, édition 2005, p. 99).

Le personnel administratif des établissements (souvent le secrétariat du chef d'établissement) classe la profession déclarée dans une nomenclature des catégories socioprofessionnelles adaptée de celle de l'INSEE, quelquefois à l'aide d'une liste d'exemples associés à chaque catégorie. Cette opération de classement est évidemment déterminante et sa qualité va fortement dépendre de plusieurs facteurs :

- de la précision de l'information de base, de la profession déclarée sur la fiche,
- mais également de l'interprétation de cette information par la personne qui réalise la codification, de sa propre perception des professions et des groupes sociaux. En effet, dans la mesure où l'information de base est souvent imprécise, ce classement demande une interprétation que la personne en charge de la codification va réaliser en fonction de sa connaissance ordinaire du monde social [5].
- et enfin, la qualité de l'information produite dépendra de l'intérêt porté dans l'établissement à cette variable, du rôle de l'origine sociale des élèves dans la politique de l'établissement : certains chefs d'établissements peuvent penser que ces données n'apportent rien de plus à leur connaissance des élèves ou même refusent ce qu'ils considèrent comme un étiquetage contraire à leur conception de l'école. À l'opposé, dans d'autres établissements, cette donnée est mobilisée, comme élément descriptif annexé au projet d'établissement, mais aussi pour justifier des difficultés ou des résultats jugés médiocres ou bien pour évaluer des effets de politiques sur l'image et le recrutement social de l'établissement... Enfin, dans les lycées, ces données sont au cœur d'un enjeu important, les chefs d'établissements

ne peuvent pas ignorer un des usages de cette variable : la construction des indicateurs de performance.

C'est dans l'objectif d'améliorer cette statistique que la DEP a demandé en 1997 à une équipe de recherche d'étudier l'ensemble de la chaîne : décrire les pratiques des établissements scolaires concernant la collecte de l'information et sa périodicité, le mode de questionnement, les consignes, le mode de chiffrage, le traitement des informations imprécises etc.⁷ L'étude a fait apparaître l'importance variable accordée par les établissements au traitement de cette information et à son utilisation, et comme « on ne compte bien que ce qui nous intéresse »⁸... À la suite de ce rapport, la DEP a tenté d'introduire des changements dans le système d'information du second degré *Scolarité* pour le recueil des professions et catégories sociales des parents des élèves. M.-L. Jaspard présente dans ce même numéro les difficultés et les évolutions.

NOTES

5. Cette citation a été mise en exergue du rapport de recherche commandé par la DEP en 1997 : « De la profession du responsable à l'origine sociale des élèves », Centre de sociologie européenne, Dominique Merllié, responsable scientifique.

6. L'origine sociale des étudiants provient des dossiers annuels d'inscription dans l'enseignement supérieur et la codification est réalisée directement par l'étudiant.

7. Les principaux résultats sont présentés dans deux articles de la revue *Population*, n° 55, n° 1, janvier-février 2000, C. Soulié « L'origine sociale des collégiens et des lycéens en France : une analyse des conditions sociales de production de la statistique » et D. Merllié, « La confrontation de deux sources d'information sur la catégorie socioprofessionnelle des parents d'élèves »

8. Expression de A. Prost [12]

UNE INFORMATION GROSSIÈRE... MAIS PERMETTANT DE CONSTRUIRE DES INDICATEURS FIABLES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DES ÉLÈVES

Le recueil et le codage de l'origine sociale des élèves et des étudiants présente des difficultés déjà signalées en 1964 par la mise en garde de A. Darbel dans l'annexe des *Héritiers*, p. 140 : « *d'études actuellement en cours au ministère de l'Éducation nationale, il ressort que l'on doit formuler les plus expresses réserves au sujet des déclarations des élèves de lycées sur la profession de leurs parents* »... Près de 40 ans plus tard, ces données demeurent souvent imparfaites.

Toutefois l'information sur la profession des parents des élèves et des étudiants, collectée par les enquêtes administratives reste, malgré ses imprécisions, un indicateur fiable et pertinent du milieu social d'origine (voir dans ce numéro l'article de P. Poulet-Coulibando), mais pour en faire bon usage, il faut garder à l'esprit que « cette statistique est un produit social et collectif » marquée par « ses conditions sociales de production » [13]. Enfin, malgré ses imperfections, la nomenclature des catégories socio-professionnelles (CSP puis PCS) reste un outil fondamental et partagé de connaissance du monde social. ■

À LIRE

- [1] **Baudelot C.**, 2005, « Les effets de l'éducation », *La documentation française*.
- [2] **Briand J.-P., Chapoulie J.-M., Peretz H.**, 1979, « Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité », *Revue française de sociologie*, XX, n° 4.
- [3] **Chapoulie J.-M., Kourchid O., Robert J.-L., A.-M. Sohn** (dir.), 2005, *Sociologues et sociologies. La France des années 60*, L'Harmattan, Logiques sociales, voir en particulier pp.87-98, Seibel C., Ouevrard F., « Le développement des études sociales dans le système statistique public ».
- [4] **Combessie J.-C.**, 1984, « L'évolution comparée des inégalités : problèmes statistiques », *Revue Française de Sociologie*, XXV.
- [5] **Desrosières A., Thévenot L.**, 2002, *Les catégories socioprofessionnelles*, Repères, La découverte.
- [6] **Duru-Bellat M.**, 2002, *Les inégalités sociales à l'école : genèse et mythes*, Paris, PUF.
- [7] **Garcia S., Poupeau F.**, 2003, « La mesure de la « démocratisation » scolaire. Notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 149.
- [8] **MENESR/DEP**, 2005, Actes du colloque Le pilotage du système éducatif : enjeux, outils, perspectives, en particulier l'annexe II, « La statistique de l'enseignement, quelques repères chronologiques : 1797-1964 ».
- [9] **Merle P.**, 2002, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris la Découverte.
- [10] **Merllié D.**, 1983, « Une nomenclature et sa mise en oeuvre : les statistiques sur l'origine sociale des étudiants », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 50.
- [11] **Merllié D.**, 2000, « La confrontation de deux sources d'information sur la catégorie socio-professionnelle des parents d'élèves », *Population*, n° 55, n° 1.
- [12] **Prost A.**, 1992, « *L'enseignement s'est-il démocratisé ? les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1990* », PUF, 2^e édition revue et augmentée.
- [13] **Soulié C.**, 2000, « L'origine sociale des collégiens et des lycéens en France : une analyse des conditions sociales de production de la statistique », *Population*, n° 55, n° 1.
- [14] **Vallet L.-A., Selz M.**, 2006, « La démocratisation de l'enseignement et ses différentes perspectives d'analyse », *Données sociales*, INSEE.

Les données statistiques présentées dans cet article sont consultables dans la base documentaire de la DEPP : <http://www.infocentre.education.fr/acadoc//>